



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant l'abrogation de la division axiale de la route de Rixensart

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 28 mai 2024, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'abrogation de la division axiale de la route de Rixensart.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 3 juin 2024

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Anne MASSON